



Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan

X1 102 011

Procès-verbal de la réunion spéciale de Katakuhimatsheta de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh par vidéoconférence, le mardi 16 juin 2020 de 13 h 25 à 13 h 30.

SONT PRÉSENTS : M. Clifford Moar, chef
M. Jonathan Germain, vice-chef
M. Charles-Édouard Verreault, vice-chef
M. Stacy Bossum, conseiller
M. Patrick Courtois, conseiller
M^{me} Élisabeth Launière, conseillère
M^{me} Christine Tremblay, directrice générale
M^{me} Josée Buckell, greffière

EST ABSENT : M. Stéphane Germain, conseiller

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Bureau politique
 - 3.1 Modification des responsabilités politiques spécifiques
4. Direction générale
 - 4.1 Nomination du Comité des finances et d'audit
5. Économie, emploi et partenariats stratégiques
 - 5.1 Financement supplémentaire | Développement Pekuakami Inuatsh (DPI)
6. Infrastructures et services publics
 - 6.1 Entente complémentaire à la convention collective entre Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et l'Association des policiers et policières de Mashteuiatsh
 - 6.2 Programmes d'habitation
7. Levée de la réunion



RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

Considérant le contexte de pandémie COVID-19, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a donné son accord à procéder à la présente réunion spéciale via vidéoconférence.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le chef assume la présidence de la réunion. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le chef Clifford Moar procède à la lecture de l'ordre du jour de la présente réunion, qui est adopté sans modification.

Proposé par M. Charles-Édouard Verreault
Appuyé de M^{me} Élisabeth Launière
Adopté à l'unanimité

3. BUREAU POLITIQUE

3.1 MODIFICATION DES RESPONSABILITÉS POLITIQUES SPÉCIFIQUES

Après avoir consulté les élus et obtenu une entente mutuelle, le chef souhaite faire une modification de l'attribution des responsabilités politiques spécifiques dans la perspective de permettre aux élus de se familiariser avec d'autres domaines d'activités. Les modifications aux attributions de responsabilité sont les suivantes :

- La responsabilité « Développement de l'autonomie gouvernementale » sera transférée de M. Stacy Bossum à M. Patrick Courtois.
- La responsabilité « Relations avec les grandes entreprises » sera transférée de M. Patrick Courtois à M. Stacy Bossum.
- La responsabilité « Économie » sera transféré de M. Patrick Courtois à M. Stacy Bossum.

RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

4. DIRECTION GÉNÉRALE

4.1 NOMINATION DU COMITÉ DES FINANCES ET D'AUDIT

RÉSOLUTION N° 7695

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a adopté en mars 2013 sa Loi sur l'administration financière (LAF);

CONSIDÉRANT que la LAF est composée d'une gamme complète de règles dont celle de se doter d'un Comité des finances et d'audit ayant la responsabilité d'assister Katakuhimatsheta dans son processus décisionnel à l'égard de l'administration financière en lui fournissant des conseils et des recommandations en matière de budgets annuels, de surveillance pour ce qui est des rapports financiers, de contrôles internes et de processus de gestion du risque;

CONSIDÉRANT que suite à un appel de candidatures, un comité d'analyse a procédé à l'examen des candidatures s'assurant ainsi que les candidats répondent aux critères d'admissibilités;

CONSIDÉRANT que suite à cet appel en candidature une première nomination des membres du Comité des finances et d'audit a été faite le 9 janvier 2018;

CONSIDÉRANT que le 5 juin 2018, M^{me} Patricia Robertson était nommée vice-présidente du Comité;

CONSIDÉRANT qu'il a été décidé que M. Jonathan Germain remplacerait M. Stacy Bossum au sein de ce comité, suite à une révision de l'attribution des responsabilités politiques spécifiques des élus.



RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

IL EST RÉSOLU de nommer M^{mes} Patricia Robertson et Annick Ouellet à titre de membres du Comité des finances et d'audit et de désigner deux élus soit M. Jonathan Germain et M^{me} Élisabeth Launière à siéger sur ce comité. M. Germain agissant à titre de président du comité et M^{me} Patricia Robertson agissant à titre de vice-présidente;

IL EST DE PLUS RÉSOLU que la durée du mandat du comité demeure la même que celle initialement prévue, soit équivalente à celle du mandat de Katakuhimatsheta;

IL EST FINALEMENT RÉSOLU de continuer à verser aux membres la rémunération suivante par rencontre, et ce, à l'exception des élus :

- Moins d'une heure : 60 \$
- Entre une et deux heures : 120 \$
- Plus de deux heures : 200 \$

Proposée par M. Patrick Courtois
Appuyée de M. Charles-Édouard Verreault
Adoptée à l'unanimité

5. ÉCONOMIE, EMPLOI ET PARTENARIATS STRATÉGIQUES

5.1 FINANCEMENT SUPPLÉMENTAIRE | DÉVELOPPEMENT PEKUAKAMI ILNUATSH (DPI)

RÉSOLUTION N° 7696

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une gestion saine, efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que sur le plan économique, Katakuhimatsheta entend favoriser un développement durable, dynamique et créateur d'emplois pour les Pekuakamiulnuatsh et veiller à la complémentarité des divers acteurs impliqués dans le développement économique;

RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

CONSIDÉRANT que Développement Piekukami Ilnuatsh S.E.C. (DPI) a pour mission de réaliser des mandats et concrétiser des opportunités d'affaires dans le respect de ses objectifs et valeurs, et ce, à la satisfaction du commanditaire, de ses clients et partenaires;

CONSIDÉRANT que DPI a pour objectif de contribuer à la création d'emplois durables, de favoriser la participation des entreprises locales et de viser à l'autonomie financière de l'entreprise;

CONSIDÉRANT que DPI est l'un de nos partenaires importants dans le développement d'une économie prospère à Mashteuiatsh;

CONSIDÉRANT que suite à notre dernière analyse, la perte d'un contrat n'avait pas été considérée à ce moment-là et que DPI a demandé une révision de la dernière entente, car ceux-ci feront face à un manque de liquidité et demande un ajustement.

IL EST RÉSOLU d'attribuer un montant supplémentaire de 100 000 \$ à Développement Piekukami Ilnuatsh S.E.C., soit pour un montant fixe total de 480 000 \$ pour couvrir l'année 2020-2021, et que ce montant soit pris dans les Fonds autonomes - volet Développement économique, dont le solde en date du 28 mars 2020 est de 2 870 684 \$;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de procéder à la signature d'un addenda à l'entente 2020-002 entre Développement Piekukami Ilnuatsh S.E.C. et Pekuakamiulnuatsh Takuhikan afin de convenir des obligations et d'autoriser la direction Économie, emploi et partenariats stratégiques à signer tout document relatif à ladite entente.

Proposée par M. Stacy Bossum
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 7697

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une gestion saine, efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

CONSIDÉRANT que sur le plan économique, Katakuhimatsheta entend favoriser un développement durable, dynamique et créateur d'emplois pour les Pekuakamiulnuatsh et veiller à la complémentarité des divers acteurs impliqués dans le développement économique;

CONSIDÉRANT que Développement Piekukami Ilnuatsh S.E.C. (DPI) a pour mission de réaliser des mandats et concrétiser des opportunités d'affaires dans le respect de ses objectifs et valeurs, et ce, à la satisfaction du commanditaire, de ses clients et partenaires;

CONSIDÉRANT que DPI a pour objectif de contribuer à la création d'emplois durables, de favoriser la participation des entreprises locales et de viser à l'autonomie financière de l'entreprise;

CONSIDÉRANT que DPI est l'un de nos partenaires importants dans le développement d'une économie prospère à Mashteuiatsh;

CONSIDÉRANT qu'avec les années, DPI a accumulé une dette au bilan de 4 553 343 \$ au 31 mars 2019 et que ça donne une image négative devant les institutions financières;

CONSIDÉRANT que cette dette a nécessité des apports financiers de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et que cette perte est déjà comptabilisée dans les livres de l'organisation.

IL EST RÉSOLU d'accepter l'annulation de la dette cumulée de 4 553 343 \$ dans les livres de Développement Piekukami Ilnuatsh S.E.C. au 31 mars 2019, ce qui amène une diminution des parts détenues par Pekuakamiulnuatsh Takuhikan;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser la direction Économie, emploi et partenariats stratégiques à signer tout document relatif à ladite résolution.

Proposée par M. Stacy Bossum
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité

RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

6. INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS

6.1 ENTENTE COMPLÉMENTAIRE À LA CONVENTION COLLECTIVE ENTRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN ET L'ASSOCIATION DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE MASHTEUATSH

RÉSOLUTION N° 7698

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta, dans le cadre de ses orientations et priorités, a identifié comme axe prioritaire, le développement, la révision et la mise en œuvre d'encadrements et de mécanismes de gouvernance;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et l'Association des policiers et policières de Mashteuiatsh sont en période de négociation pour le renouvellement de la convention collective échue le 31 mars 2018, et ce, afin d'en venir à une entente;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a signé l'entente de financement sur la prestation des services policiers dans la communauté de Mashteuiatsh pour une période de cinq ans soit de 2018-2023;

CONSIDÉRANT que la pandémie liée à la COVID-19 qui sévit actuellement constitue une menace réelle et grave à la santé des membres de notre Première Nation;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur son territoire le 20 mars 2020;

CONSIDÉRANT que l'horaire de travail des policiers et policières est prévu à la convention en vigueur;



RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

CONSIDÉRANT que les parties désirent modifier, pour une période déterminée, l'horaire de travail actuel de 3-2-2-3 en un horaire de 7/7;

CONSIDÉRANT que les parties s'entendent afin que ce nouvel horaire soit à l'essai jusqu'à l'expiration de la présente entente valide jusqu'au 29 août 2020.

IL EST RÉSOLU d'autoriser la direction Infrastructures et services publics de procéder à la signature de l'entente complémentaire entre Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et l'Association des policiers et policières de Mashteuiatsh visant à modifier l'horaire de travail actuel de 3-2-2-3 en un horaire de 7/7 pour une période déterminée jusqu'au 29 août 2020.

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault
Appuyée de M^{me} Élisabeth Launière
Adoptée à l'unanimité

6.2 PROGRAMMES D'HABITATION

RÉSOLUTION N° 7699

Garantie ministérielle
Programme de garantie de prêt
La totalité du lot 17-3-1-1-1 du rang « A », dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, dans la province de Québec.

Note: Le nom et le numéro de bande sont inscrits en affaires confidentielles. Une copie du texte de la résolution est disponible sur demande.

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault
Appuyée de M. Stacy Bossum
Adoptée à l'unanimité

RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

7. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 13 h 30, proposée par M. Jonathan Germain, appuyée de M. Patrick Courtois.

La greffière,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JB' with a flourish, positioned above the printed name.

Josée Buckell